

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

**PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023 À 19 H 47** à laquelle :

**SONT PRÉSENTS :**

M. Luc Lalonde	, maire de Béarn
M. Bruno Boyer	, maire de Belleterre
M. Alain Sarrazin	, maire de Duhamel-Ouest
M. André Pâquet	, maire de Fugèreville
M. Roger Bouthillette	, maire de Guérin
M. Norman Young	, maire de Kipawa
M. Richard Gauthier	, substitut du maire de Laforce
M. Vincent Gingras	, maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Normand Bergeron	, maire Laverlochère-Angliers
M. Jean Martineau	, maire de Lorrainville
M. Alexandre Binette	, maire de Moffet
M <sup>me</sup> Lyne Ash	, mairesse de Nédélec
M. Nico Gervais	, maire de Notre-Dame-du-Nord et préfet suppléant de la MRCT
M <sup>me</sup> Cathy Bruneau	, mairesse de Rémigny
M. Richard Robert	, maire de St-Bruno-de-Guigues
M. Mario Drouin	, maire de St-Édouard-de-Fabre
M. Marco Dénomme	, maire de St-Eugène-de-Guigues
M. Pierre Gingras	, maire de Témiscaming
M. Martin Lefebvre	, maire de Ville-Marie

**EST ABSENT :**

M. Marc Girard	, président du Comité municipal de Laniel et représentant du territoire non organisé
----------------	--

**TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE**  
**DE :**

La préfète M<sup>me</sup> Claire Bolduc, qui déclare la réunion ouverte.

M<sup>me</sup> Claire Bolduc informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle choisit de ne pas voter sur les propositions soumises au conseil. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, M<sup>me</sup> Claire Bolduc ne votera pas sur les décisions tel que lui permet la loi.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Éric Lepage,	, commissaire industriel
M <sup>me</sup> Katy Pellerin	, directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelles
M <sup>me</sup> Lyne Gironne	, directrice générale et trésorière

**N. B.** : Le conseil de la MRC s'est réuni en réunion privée de 18 h à 19 h 38.

12-23-465

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 19 H 47 ET  
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour de la présente séance a été transmis dans les délais prescrits;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Marco Dénommé  
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- **QUE** les articles « Affaires municipales » et « Affaires nouvelles » demeurent ouverts jusqu'à la fin de la séance.

Information

**MOT DE LA PRÉFÈTE**

M<sup>me</sup> Bolduc aborde la question de la rémunération des élus municipaux, à la suite d'un article paru dans le journal de Québec. Elle fait également état des travaux effectués par la firme Casacom en matière de communications stratégiques.

12-23-466

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
22 NOVEMBRE 2023**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2023 ayant été déposé sur la plateforme ou transmis par courriel à tous les conseillers;

Il est proposé par M. Vincent Gingras  
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information

**PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM,  
ART.150)**

Aucune question de l'assistance.

Information

**ENJEU PONCTUEL - DÉMARCHE DU COMPLEXE DES EAUX  
PROFONDES**

M<sup>me</sup> Nathalie Cardinal, présidente du CA du « Complexe des eaux profondes » fait état des dernières nouvelles en lien avec le projet porté par l'OBNL. Elle profite de sa présence pour adresser des remerciements aux municipalités locales ayant appuyé le dépôt du projet au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA).

12-23-467

**SERVICES DE PROXIMITÉ - MAINTIEN DES SERVICES DE LA  
SOCIÉTÉ D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Témiscamingue a été informée, le 13 décembre 2023, par la direction régionale de la Société d'assurance automobile du Québec que celle-ci allait mettre en place un projet pilote sur la fermeture de ce service les lundis;

**CONSIDÉRANT** que ce projet pilote touche les points de services de Ville-Marie et La Sarre pour la période du 8 janvier au 22 mars 2024;

**CONSIDÉRANT** que ce projet pilote sème l'inquiétude auprès des élus du territoire qui dénotent un présage sur une éventuelle coupure de services gouvernementaux pour le Témiscamingue;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Richard Robert  
et résolu unanimement

- **D'INTERPELER** le président directeur général, M. Éric Ducharme, afin de connaître les intentions de la Société d'assurance automobile du Québec sur l'avenir des services auprès de la population témiscamienne.
- **DE DÉNONCER** le fait que les élus soient mis devant un fait accompli plutôt que d'avoir participé à l'exercice de réflexions avant la mise en place de ce projet pilote, pour lequel les élus craignent une permanence de ces mesures.
- **DE TRANSMETTRE** la présente résolution au Premier ministre du Québec et à la ministre du Transport et de la Mobilité durable.

12-23-468

**RÉFECTION DU PONT L'AFRICAIN EN 2024 - GESTION DE LA CIRCULATION**

---

**CONSIDÉRANT** que le 23 novembre dernier, une rencontre a eu lieu entre des représentants de la MRC et ceux du bureau régional du ministère des Transports du Québec, concernant la reconstruction du pont P-07452;

**CONSIDÉRANT** que la reconstruction du pont est prévue pour la période d'avril à fin octobre 2024 et que pendant cette durée, il y aura une fermeture complète d'une portion de la route 391;

**CONSIDÉRANT** que le MTQ propose les solutions suivantes pour optimiser la gestion de la circulation:

- Restreindre l'utilisation du chemin privé et contrôler la circulation de la voie de déviation (utilisation de barrières, de signaleurs, etc.);
- Réduire le nombre d'heures d'utilisation de l'accès de déviation;
- Produire une communication conjointe (MTQ-MRC) pour informer les citoyens des municipalités concernées.

**CONSIDÉRANT** que les frais reliés à la gestion de la circulation par l'accès de déviation devront être assumés par la MRC de Témiscamingue;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Normand Bergeron  
et résolu unanimement

- **D'INFORMER** la direction régionale du ministère des Transports et de la Mobilité durable de l'intention de la MRC de Témiscamingue de maintenir ouvert l'accès privé permettant de circuler sur la route 391, à la hauteur du Pont l'Africain à Saint-Édouard-de-Fabre.
- **DE RAPPELER** au bureau régional du ministère des Transports et de la Mobilité durable que les véhicules légers auront l'option de circuler par les rangs dans les secteurs de Béarn, Duhamel-Ouest et Saint-Édouard-de-Fabre.

M<sup>me</sup> Bolduc planifiera une intervention auprès de la ministre Guilbault concernant le présent dossier.

**12-23-469**

**FONDS RÉGIONS RURALITÉ – VOLET 4 – SOUTIEN À LA VITALISATION : AUTORISATION POUR UN SOUTIEN FINANCIER AU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ABRI DES JOUEURS À LA PATINOIRE ET D'UNE HALTE ROUTIÈRE**

**CONSIDÉRANT** la résolution no 05-22-227 autorisant la signature de l'entente à la vitalisation du Fonds régions ruralité à son volet 4 « Soutien à la vitalisation » entre la MRC de Témiscamingue et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

**CONSIDÉRANT** que le Fonds régions et ruralité (FRR) volet 4 « Soutien à la vitalisation » s'inscrit dans la mobilisation et la coopération des organisations municipales et des partenaires pour mieux faire face aux défis particuliers de vitalisation;

**CONSIDÉRANT** l'obligation confiée à la MRC de Témiscamingue à la suite de la signature de la convention d'entente du FRR Volet 4 « Soutien à la vitalisation », laquelle consiste à adopter les projets soumis dans le cadre de vitalisation;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de vitalisation formulée lors de la réunion du 21 novembre 2023, lequel recommande au Conseil de la MRC, au soutien financier au projet : « construction d'un abri des joueurs-patinoire et d'une halte routière », déposé par la municipalité des cantons unis de Latulipe-et-Gaboury tel que soumis;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Martin Lefebvre  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** un soutien financier de 100 000 \$ pour le projet « construction d'un abri des joueurs à la patinoire et d'une halte routière » sur le territoire de la municipalité de Latulipe-et-Gaboury, qui en est le promoteur.
- **D'AUTORISER** la signature de la convention d'aide financière par la préfète et la directrice générale-greffière-trésorière pour et nom de la MRC de Témiscamingue.

**12-23-470**

**FONDS RÉGIONS RURALITÉ – VOLET 4 – SOUTIEN À LA VITALISATION : AUTORISATION POUR UN SOUTIEN FINANCIER AU PROJET-TERASSE INTERGÉNÉRATIONNELLE AU PARC MUNICIPAL DE NÉDÉLEC**

**CONSIDÉRANT** la résolution no 05-22-227 autorisant la signature de l'entente à la vitalisation du Fonds régions ruralité à son volet 4 « Soutien à la vitalisation » entre la MRC de Témiscamingue et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

**CONSIDÉRANT** que le Fonds régions et ruralité (FRR) volet 4 « Soutien à la vitalisation » s'inscrit dans la mobilisation et la coopération des organisations municipales et des partenaires pour mieux faire face aux défis particuliers de vitalisation;

**CONSIDÉRANT** l'obligation confiée à la MRC de Témiscamingue à la suite de la signature de la convention d'entente du FRR Volet 4 « Soutien à la vitalisation », laquelle consiste à adopter les projets soumis dans le cadre de vitalisation;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de vitalisation formulée lors de la réunion du 21 novembre 2023, lequel recommande au Conseil de la MRC, au soutien financier au projet : « terrasse intergénérationnelle au parc municipal de Nédélec », déposé par la municipalité de Nédélec tel que soumis;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Luc Lalonde  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** un soutien financier de 100 000 \$ pour le projet « terrasse intergénérationnelle au parc municipal de Nédélec » dont la municipalité de Nédélec en est le promoteur.
- **D'AUTORISER** la signature de la convention d'aide financière par la préfète et la directrice générale-greffière-trésorière pour et nom de la MRC de Témiscamingue.

**12-23-471**

**FONDS RÉGION RURALITÉ - ADOPTION DES FEUILLETS EXPLICATIFS ÉDICTANT LES MODALITÉS DES DIFFÉRENTS VOILETS POUR L'ANNÉE 2024**

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Témiscamingue a signé une entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

**CONSIDÉRANT** les modalités de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Lyne Ash  
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** les feuillets explicatifs édictant les modalités des différents volets du Fonds Région Ruralité, volet 2.

**12-23-472**

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 232-12-2023 INTITULÉ RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA RÉPARTITION DES QUOTES-PARTS**

## **POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024 ET LES CONTRIBUTIONS DES MUNICIPALITÉS AINSI QUE LE TNO**

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Témiscamingue, a adopté le 22 novembre 2023, ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024, établissant ainsi ses revenus et ses dépenses conformément à l'article 975 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1);

**CONSIDÉRANT** qu'avis de motion pour le présent règlement a été donné lors de la séance du conseil de la MRC de Témiscamingue du 22 novembre 2023;

**CONSIDÉRANT** que le projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil tenue le 22 novembre 2023;

**CONSIDÉRANT** que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, chap. A-19.1) (ci-après « LAU ») prévoit à l'article 205, sous réserve de toute disposition législative inconciliable, toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la MRC contribue au paiement des dépenses de celle-ci;

**CONSIDÉRANT** que les dépenses de la MRC sont réparties entre les municipalités qui doivent contribuer à leur paiement selon tout critère qu'elle détermine par règlement et qui peut varier selon la nature des dépenses. À défaut d'un tel règlement, les dépenses sont réparties, entre ces municipalités, en fonction de leur richesse foncière uniformisée respective, au sens de l'article 261.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (LRQ, chap. F-2.1) (ci-après « LFM »);

**CONSIDÉRANT** que le Code municipal prévoit à l'article 975 que le budget de la MRC comporte autant de parties qu'il y a de catégories de fonctions exercées par la MRC. Constitue une catégorie l'ensemble des fonctions à l'égard desquelles les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote. Les parties sont adoptées séparément. Peuvent délibérer et voter à l'égard d'une partie les membres du conseil qui sont habilités à participer aux délibérations et au vote à l'égard des fonctions qui forment la catégorie visée par cette partie.

**CONSIDÉRANT** que la LAU prévoit aux articles 201 et 202 que pour qu'une décision soit prise par le conseil, les voix exprimées doivent être majoritairement positives et le total des populations attribuées aux représentants qui ont exprimé des voix positives doit équivaloir à plus de la moitié du total des populations attribuées aux représentants qui ont voté. Le représentant d'une municipalité dispose d'une voix au conseil de la MRC ou, le cas échéant, du nombre de voix déterminées dans le décret;

**CONSIDÉRANT** que le règlement No 008-09-1982 établit la juridiction de la MRC en regard de l'évaluation des villes de Belleterre, Témiscaming et Ville-Marie; les dépenses encourues à cet égard sont calculées « au coût réel, majoré de 10 % »;

**CONSIDÉRANT** que les règlements N° 120 et 121-09-2006 adoptés par le conseil de la MRC de Témiscamingue le 20 septembre 2006 portant sur la déclaration d'intention pour l'acquisition de compétence en gestion des matières résiduelles pour la MRC de Témiscamingue (CM, article 678.0.2.1) prévoient que les coûts par municipalité sont estimés en fonction d'un coût par habitant, incluant un facteur de performance;

**CONSIDÉRANT** que la Loi sur l'organisation territoriale municipale (LRQ, chap. 0-9) prévoit à l'article 8 qu'une MRC dont le territoire comprend un territoire non organisé (ci-après « TNO ») est présumée être une municipalité locale à l'égard de ce territoire;

**CONSIDÉRANT** que le territoire non organisé comprend deux secteurs, c'est-à-dire :

- **TNO Laniel** (85905) (parties non organisées des cantons Mazenod, Tabaret et Bruchési, ainsi que le canton Shehyn);
- **TNO Les Lacs-du-Témiscamingue** (85907) (l'ensemble du TNO à l'exception de Laniel);

**CONSIDÉRANT** que la richesse foncière uniformisée des municipalités et territoire non organisé, pour l'exercice financier 2023, conformément aux articles 261.1 à 261.4 de la LFM, se répartie comme suit :

	Évaluation uniformisée 2024		%
TNO - Laniel	63 219 593 \$		
TNO – Les Lacs	92 772 674 \$		
Total –Territoires non organisés	155 992 267 \$		
Municipalités locales	1 552 897 988 \$	1 708 890 255 \$	67.16 %
Villes		835 529 518 \$	32.84 %
Total – Éval. Uniformisée 2024		<b>2 544 419 773 \$</b>	

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Nico Gervais  
et résolu unanimement

- **QUE** le règlement numéro 232-12-2023 soit adopté avec dispense de lecture.

#### **12-23-473**

#### **ADOPTION DU PROJET DU RÈGLEMENT N°233-12-2023 INTITULÉ RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE TAUX DE TAXES POUR LES TERRITOIRES NON ORGANISÉS DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE**

**CONSIDÉRANT** que l'article 8 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q. chapitre 0-9), prévoit que les territoires non organisés sont administrés et réglementés par les municipalités régionales de comté;

**CONSIDÉRANT** que les dépenses anticipées des territoires non organisés de la MRC, pour l'année 2024, sont de 1 187 662\$;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC de Témiscamingue doit se réunir toute somme nécessaire pour couvrir les dépenses prévues au budget des territoires non organisés;

**CONSIDÉRANT** que le présent règlement a été précédé d'un avis de motion donné lors d'une séance du conseil le 22 novembre 2023 conformément à l'article 445 du Code municipal;

## **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Bruno Boyer  
et résolu majoritairement

- **QUE** le règlement numéro 233-12-2023 soit adopté avec dispense de lecture.

### **12-23-474**

## **AUTORISATION POUR LE VERSEMENT AUPRÈS D'ÉNERGIE RENOUELABLE ONIMIKI S.E.C.**

**CONSIDÉRANT** que le 1<sup>er</sup> mars 2023, la société en commandite Énergie Renouvelable Onimiki S.E.C. a été créée;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Témiscamingue est commanditaire à 40 % de cette société en commandite;

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'administration de Gestion Onimiki inc., agissant à titre de commandité d'Énergie Renouvelable Onimiki S.E.C. a convenu d'autoriser un appel de versement pour les dépenses reliées à la construction de la centrale d'Onimiki;

**CONSIDÉRANT** que le montant exigé auprès de la MRC de Témiscamingue vise à assumer les déboursés estimés d'ici l'obtention des permis, de janvier à juillet 2024;

## **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. André Pâquet  
et résolu majoritairement

- **D'AUTORISER** le versement d'une somme de 600 000 \$ auprès d'Énergie Renouvelable Onimiki S.E.C., dépense qui sera financée par les revenus d'intérêt de placement et en partie, par un placement rachetable en tout temps.

M. Norman Young vote contre résolution et enregistre sa dissidence.

### **12-23-475**

## **SÉCURITÉ INCENDIE - SYSTÈME DE COMMUNICATION: ACCEPTATION SOUMISSION D'ORIZON MOBILE**

**CONSIDÉRANT** que lors de la séance du Conseil du 23 novembre 2022, la MRC de Témiscamingue a octroyé un contrat pour la fourniture, l'installation, la mise en service et l'entretien d'un système de radiocommunication voix au seul soumissionnaire conforme, soit la compagnie Orizon Mobile (Radio-Onde inc.);

**CONSIDÉRANT** que lors de l'appel d'offre, certains frais ne pouvaient pas être inclus, les scénarios pour le déploiement du réseau pouvant varier;

**CONSIDÉRANT** qu'au terme de négociations, une entente est intervenue entre Orizon Mobile et le propriétaire de la tour du site de Rémigny;

**CONSIDÉRANT** le dépôt d'une soumission pour couvrir les frais de location de ce site pour un montant de 22 420.12 \$, taxes incluses, couvrant une période de 60 mois;

## **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- **D'ACCEPTER** la soumission 045666 d'Orizon Mobile au coût de 22 420.12 \$, taxes incluses, cette dépense étant financée par le poste de dépense « Système de communication incendie ».
- **D'ÉTABLIR** que le paiement sera réparti en 5 versements, soit à la date d'anniversaire du 1<sup>er</sup> versement.

### Information

#### **ACCEPTATION DU PRINCIPE DE PARTAGE DES FRAIS DE LA NOUVELLE ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU PARTAGE D'UNE RESSOURCE EN COMPTABILITÉ**

Le point est retiré de l'ordre du jour. À la suite du désistement de la municipalité de Laverlochère-Angliers à cette entente intermunicipale, le ministère des Affaires municipales confirme qu'un addenda permettant le remplacement par une nouvelle municipalité n'est pas possible.

### 12-23-476

#### **AUTORISATION POUR LA CONCLUSION D'UNE NOUVELLE ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LE PARTAGE D'UNE RESSOURCE EN COMPTABILITÉ**

**ATTENDU** que la MRC de Témiscamingue et la municipalité de Laverlochère-Angliers avaient signé une entente intermunicipale pour le partage d'une ressource en comptabilité;

**ATTENDU** qu'une subvention de 195 052 \$ avait été versée à la MRC de Témiscamingue par le ministère des Affaires municipales par le Fonds Région Ruralité - Volet coopération intermunicipale;

**ATTENDU** que la directrice générale-greffière-trésorière de la municipalité de Laverlochère-Angliers a communiqué, verbalement, avec la directrice générale de la MRC de Témiscamingue, le 12 décembre dernier pour informer celle-ci que la municipalité mettait un terme à l'entente sur le partage d'une ressource en comptabilité;

**ATTENDU** que le ministère des Affaires municipales, le 18 décembre 2023, informe la directrice générale de la MRC qu'il n'est pas possible de produire un addenda pour permettre le remplacement par une nouvelle municipalité;

## **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Marco Dénomme  
et résolu unanimement

- **QUE** le Conseil de la MRC de Témiscamingue autorise le remboursement d'une somme de 117 032 \$ auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

La subvention reçue dans le présent dossier aurait permis de développer une ressource spécialisée en comptabilité municipale moyennant un frais

net assumé par la MRC et la municipalité à environ 11 500 \$ par année, pendant 4 ans.

**12-23-477**

**ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ET RÉUNIONS DE TRAVAIL POUR L'ANNÉE 2024**

**CONSIDÉRANT** l'article 148 du Code municipal du Québec;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Marco Dénommé  
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** le calendrier suivant relativement à la tenue des séances ordinaires du comité administratif/commission d'aménagement pour 2024, qui se tiendront au bureau de la MRC, au 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le 1<sup>er</sup> mercredi à quelques exceptions près et qui débiteront à 19 h:
  - 17 janvier 2024
  - 7 février 2024
  - 13 mars 2024
  - 3 avril 2024
  - 8 mai 2024
  - 5 juin 2024
  - 3 juillet 2024
  - 4 septembre 2024
  - 2 octobre 2024
  - 6 novembre 2024
  - 11 décembre 2024
  
- **D'ADOPTER** le calendrier suivant relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la MRC pour 2024, qui se tiendront au bureau de la MRC, au 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le 3<sup>e</sup> mercredi du mois, sauf quelques exceptions, et qui débiteront à 19 h 30 :
  - 24 janvier 2024
  - 21 février 2024
  - 20 mars 2024
  - 17 avril 2024
  - 22 mai 2024
  - 19 juin 2024
  - 28 août 2024
  - 18 septembre 2024
  - 9 octobre 2024
  - 27 novembre 2024
  - 18 décembre 2024

**Note : Chaque séance du CA ou du conseil sera précédée d'une rencontre de travail privée.**

- **D'ADOPTER**, à titre indicatif, le calendrier suivant relativement à la tenue des réunions de travail (non publiques) du Conseil de la MRC pour 2024, qui se tiendront aux endroits et dates suivantes :
  - 8 février 2024
  - 18 avril 2024
  - 13 juin 2024
  - 29 août 2024
  - 3 octobre 2024
  - 9 novembre 2024

**Information**

**AVIS DE DÉPÔT À LA MRC DE LA DÉCLARATION 2023 DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE LA PRÉFÈTE**

La préfète donne avis au conseil du dépôt le 20 décembre 2023 à la MRC de Témiscamingue de la « *Déclaration des intérêts pécuniaires 2023* » de Madame Claire Bolduc, préfète de la MRC de Témiscamingue, élue au suffrage universel le 7 novembre 2021.

**Note : M. Luc Lalonde quitte la rencontre; il est 20 h 45.**

12-23-478

**AUTORISATION POUR LA CONCLUSION D'UNE NOUVELLE ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS EN URBANISME**

---

**ATTENDU** que la MRC de Témiscamingue et les municipalités de Béarn, Fugèreville, Guérin, Kipawa, Laforce, Latulipe-et-Gaboury, Laverlochère-Angliers, Lorrainville, Moffet, Nédélec, Notre-Dame-du-Nord, Rémigny, Saint-Bruno-de-Guigues, Saint-Édouard-de-Fabre et la ville de Ville-Marie désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une nouvelle entente relative à l'application des règlements en urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Mario Drouin  
et résolu unanimement

- **QUE** le Conseil de la MRC de Témiscamingue autorise la conclusion d'une entente relative à l'application des règlements en urbanisme avec les municipalités de Béarn, Fugèreville, Guérin, Kipawa, Laforce, Latulipe-et-Gaboury, Laverlochère-Angliers, Lorrainville, Moffet, Nédélec, Notre-Dame-du-Nord, Rémigny, Saint-Bruno-de-Guigues, Saint-Édouard-de-Fabre, la ville de Ville-Marie et la MRC de Témiscamingue, telle que présentée.
- **QUE** la préfète et la directrice générale-greffière-trésorière soient autorisées à signer ladite entente.

12-23-479

**ACCEPTATION DU PRINCIPE DE PARTAGE DES FRAIS DE LA NOUVELLE ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS EN URBANISME**

---

**ATTENDU** que la MRC de Témiscamingue et les municipalités de Béarn, Fugèreville, Guérin, Kipawa, Laforce, Latulipe-et-Gaboury, Laverlochère-Angliers, Lorrainville, Moffet, Nédélec, Notre-Dame-du-Nord, Rémigny, Saint-Bruno-de-Guigues, Saint-Édouard-de-Fabre et la ville de Ville-Marie désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une nouvelle entente relative à l'application des règlements en urbanisme;

**ATTENDU** que la résolution subséquente autorise l'adhésion de la MRC de Témiscamingue pour sa participation à l'entente intermunicipale en urbanisme pour les 4 prochaines années;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Vincent Gingras  
et résolu unanimement

- **QUE** le Conseil de la MRC de Témiscamingue accepte que le partage des frais reliés à la présente entente soit basé selon le pourcentage des heures réelles de l'année précédente, sauf pour l'année 1 de l'entente, alors que la répartition se fera sur une estimation des heures basée sur les dernières années.

- **QU'**advenant une aide financière quelconque en lien avec la présente entente, celle-ci soit affectée à l'ensemble des municipalités participantes à l'entente.

*Note : M. Luc Lalonde réintègre la rencontre; il est 20 h 49. M. Jean Martineau quitte la rencontre; il est 20 h 50.*

12-23-480

## **ADOPTION DU PLAN D'ACTION CULTUREL 2024-2028 DE LA COMMISSION CULTURELLE TÉMISCAMIENNE**

**CONSIDÉRANT** que la Commission culturelle témiscamienne est un comité consultatif de la MRC de Témiscamingue en matière de développement culturel et que depuis 2009, l'ajout d'un agent de développement culturel à la MRC est un atout indéniable pour la réalisation de projets culturels dans le milieu et que cet acquis se doit d'être maintenu;

**CONSIDÉRANT** que le plan d'action culturel 2018-2022 est terminé et qu'il a permis à la Commission culturelle de mener à bien plus d'une vingtaine de projets culturels variés d'envergures diverses;

**CONSIDÉRANT** que la Commission culturelle a mené des consultations, en avril 2023, afin de prendre le pouls du milieu témiscamien quant aux objectifs à prioriser pour la rédaction du nouveau plan d'action culturel et que la démarche était menée par l'organisme Les Arts et la Ville;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs membres de la Commission culturelle ont participé à la rédaction du nouveau plan d'action culturel 2024-2028 et que ce plan est basé sur les axes et objectifs de l'actuelle Politique culturelle de la MRC;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Commission culturelle;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Richard Robert  
et résolu unanimement

- **D'ENTÉRINER** la recommandation de la Commission culturelle d'adopter le nouveau plan d'action culturel 2024-2028 de la Commission culturelle témiscamienne, comité consultatif de la MRC de Témiscamingue en matière de développement culturel.

12-23-481

## **AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 70 de la Loi sur la police (RLRQ, c. P-13.1), le territoire de toute municipalité locale doit relever de la compétence d'un corps de police;

**CONSIDÉRANT** qu'aux termes de l'article 76 de la Loi sur la police, le ministre de la Sécurité publique peut conclure une entente avec une municipalité régionale de comté pour desservir toute municipalité locale dont la population est inférieure à 50 000 habitants;

**CONSIDÉRANT** que l'entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec est venue à échéance et qu'il y a lieu de signer l'entente de 3<sup>e</sup> génération;

**CONSIDÉRANT** que l'entente inclut des services généraux offerts dans chaque poste de MRC (patrouille 24 heures sur 24, réponse aux demandes d'aide des citoyens, surveillance et le contrôle de la circulation routière, application des lois et des règlements, prévention du crime et activités de relations communautaires);

**CONSIDÉRANT** que l'entente prévoit également des services spécialisés tels que des mesures d'urgence, l'analyse du comportement, les crimes contre la personne, les enquêtes sur les crimes économiques et le crime organisé, l'identité judiciaire et les groupes tactiques d'intervention;

**CONSIDÉRANT** que pour la MRC de Témiscamingue, les effectifs seront maintenus à 31 policiers, répartis entre le poste principal et le poste auxiliaire et qu'onze autres personnes « hors ententes » viennent soutenir les 2 postes, notamment pour la desserte autochtone sur le territoire témiscamien;

**CONSIDÉRANT** que des membres de la Sûreté du Québec sont venus présenter les principes de la nouvelle entente ainsi que les détails entourant la desserte pour la MRC de Témiscamingue, lors d'une réunion de travail avec les membres du Conseil, le 16 novembre 2023;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Richard Gauthier  
et résolu unanimement

- **QUE** le Conseil des maires de la MRC de Témiscamingue désigne la préfète et la directrice générale-greffière-trésorière à titre de signataire de l'entente à intervenir avec le ministre de la Sécurité publique, relativement à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC, prévoyant notamment la fourniture de 31 policiers.
- **QUE** ladite entente entre en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2023 et est d'un terme de dix (10) ans.

*Note : M. Jean Martineau réintègre la réunion; il est 20 h 53. Alain Sarrazin quitte la rencontre; il est 20 h 53.*

**12-23-482**

#### **FINANCEMENT AU RIFT: APPUI DU MILIEU MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 102 de la Loi sur les compétences municipales, une Municipalité régionale de comté peut supporter un organisme exploitant des équipements destinés à la pratique d'activités culturelles;

**CONSIDÉRANT** que le RIFT contribue au développement économique et à la vitalité culturelle du Témiscamingue;

**CONSIDÉRANT** que le RIFT a rencontré les membres du Conseil de la MRC en pour présenter les services de leur organisme, à l'échelle du territoire, et déposer une demande qui se déclinait comme suit:

- Hausser la contribution annuelle du milieu municipal à 75 000 \$;
- Signer une entente pour un engagement sur 3 années;
- Indexer annuellement la contribution annuelle du milieu municipal à partir de 2025;

- D'assurer un versement de 75 000 \$ advenant un retrait des municipalités.

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Ville-Marie participera à partir de 2024 au financement de cet équipement à portée collective avec une contribution monétaire et en biens et services estimée à 75 000 \$; ce qui équivaut à plus de 50 % de la contribution municipale demandée;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil de la MRC souhaite une participation équitable entre l'ensemble des parties concernées pour le financement du RIFT;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Luc Lalonde  
et résolu unanimement

- **QUE** le Conseil de la MRC accepte de verser une contribution municipale de 75 000 \$, dont les contributions municipales seront réparties selon 2 critères, soit la fréquentation et la population.
- **D'AUTORISER** la préfète et la directrice générale-greffière-trésorière à signer une entente avec le RIFT, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, pour un terme de 3 ans.

Advenant une contribution moindre par un ou des municipalités ou le retrait de l'une d'elles, le point sera ramené à une séance du Conseil de la MRC pour statuer sur le manque à gagner. De même, pour la clause d'indexation annuelle, ce point sera discuté lors de la réunion de travail du budget 2025.

La répartition de la contribution des municipalités exclut la municipalité de Kipawa et la ville de Témiscaming, ces communautés supportant déjà les frais reliés au Centre de Témiscaming.

*Note : M. Alain Sarrazin réintègre la réunion; il est 20 h 55.*

**Information**

**RAPPORT D'ACTIVITÉS – ÉVOLUTION MENSUELLE DES COÛTS ET DES VOLUMES DU RECYCLAGE, DES DÉCHETS ET DU COMPOSTAGE À L'ÉCOCENTRE**

Le conseil de la MRC prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que du tableau sur les poids de déchets par municipalité.

**Avis de motion**

**AVIS DE MOTION POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT ÉDICTANT LE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE**

Monsieur Marco Dénommé, conseiller de comté, donne avis de motion que le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Témiscamingue sera soumis à la séance du conseil du 24 janvier 2024 pour adoption, et ce, en conformité avec l'article 53.20.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*.

12-23-483

**AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DE L'ENTENTE-CADRE DE PARTENARIAT AVEC ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC (ÉEQ)**

**CONSIDÉRANT** qu'en lien avec la modernisation de la collecte sélective, une entente-cadre a été rédigée par Éco Entreprises Québec (ÉEQ), organisme de gestion désigné par RECYC-QUÉBEC pour encadrer et soutenir la gestion des matières recyclables sur l'ensemble du territoire québécois;

**CONSIDÉRANT** que l'entente-cadre permettra d'harmoniser les pratiques de collecte, simplifier le geste citoyen et réduire le nombre d'intervenants dans une perspective d'efficacité administrative et opérationnelle;

**CONSIDÉRANT** que les organismes municipaux désignés, dont la MRC de Témiscamingue fait partie, doivent signer cette entente-cadre de partenariat, au plus tard le 21 janvier 2024;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Jean Martineau  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la directrice générale-greffière-trésorière à signer, pour et nom de la MRC de Témiscamingue, l'entente-cadre de partenariat entre ÉEQ et la MRC de Témiscamingue.
- **QUE** la présente entente prenne effet à la signature des deux parties et se termine le 30 avril 2030.
- **QUE** le Conseil de la MRC de Témiscamingue accepte que l'entente soit préliminaire, afin d'y intégrer certaines modalités indiquées dans un formulaire.

12-23-484

**NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF / COMMISSION D'AMÉNAGEMENT**

(Réf. : C. M., article 123 – Règlement n° 187-01-2017 adopté le 18 janvier 2017).

*« Composé de la préfète, du préfet suppléant et de quatre autres membres du conseil. La composition du C. A., à l'exception de la préfète, est établie selon les secteurs géographiques. Le conseil peut, quand bon lui semble, remplacer tout membre du comité. »*

Équipe actuelle nommée par le Conseil de la MRC :

- Préfète, M<sup>me</sup> Claire Bolduc, élue au suffrage universel, le 7 novembre 2021 pour un mandat de quatre ans;
- Préfet suppléant, M. Nico Gervais, maire de Notre-Dame-du-Nord (secteur Nord);
- M. Martin Lefebvre, maire de Ville-Marie (secteur Centre);
- M. Bruno Boyer, maire de Belleterre (secteur Est);
- M. Norman Young, maire de Kipawa (secteur Sud).

**Autres fonctions du comité administratif :**

- Comité multiressource (Gestion du Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux).

Des représentants de l'UPA et du Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue se joignent au C. A. pour l'occasion.

La préfète et le préfet suppléant sont d'office membres du comité administratif (C. A.). Il est convenu d'assurer au C. A. une représentation de chacun des secteurs géographiques de la MRC, dont deux pour le secteur Centre.

**Mise en nomination du représentant du secteur Est :**

Il est proposé par M. André Pâquet  
et appuyé par M. Luc Lalonde

- M. Bruno Boyer, maire de Belleterre; celui-ci accepte.

**Mise en nomination du représentant du secteur Sud :**

Il est proposé par M. Marco Dénomme  
et appuyé par M. Martin Lefebvre

- M. Norman Young, maire de Kipawa pour les 3 premiers mois de 2024 et M. Pierre Gingras, maire de Témiscaming, d'avril 2024 à octobre 2025; ils acceptent le partage de cette responsabilité.

**Mise en nomination des représentants du secteur Centre :**

Il est proposé par M. Nico Gervais  
et appuyé par M. Bruno Boyer

- M. Luc Lalonde, maire de Béarn; il accepte.

Il est proposé par M. Vincent Gingras  
et appuyé par M. Roger Bouthillette

- M. Marco Dénomme, maire de St-Eugène-de-Guigues; il accepte.

Il est proposé par M. Richard Robert  
et appuyé par M. Alain Sarrazin

- M. Martin Lefebvre, maire de Ville-Marie; il accepte.

Un vote secret a lieu pour sélectionner les 2 membres qui obtiennent le plus grand nombre de voix. Au terme de ce vote, M. Martin Lefebvre et M. Luc Lalonde sont élus comme représentants du secteur centre.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Richard Robert  
et résolu unanimement

- **D'ÉTABLIR** comme suit la composition du comité administratif de la MRC de Témiscamingue, pour un mandat de 2 ans :
  - Préfète, M<sup>me</sup> Claire Bolduc, élue au suffrage universel, le 7 novembre 2021 pour un mandat de quatre ans;
  - Préfet suppléant, M. Nico Gervais, maire de Notre-Dame-du-Nord, (secteur Nord);
  - M. Martin Lefebvre, maire de Ville-Marie (secteur Centre);
  - M. Luc Lalonde, maire de Béarn (secteur Centre);
  - M. Bruno Boyer, maire de Belleterre (secteur Est);

- M. Norman Young, maire de Kipawa (secteur Sud), de janvier à mars 2024;
- M. Pierre Gingras, maire de Témiscaming (secteur Sud), d'avril 2024 à octobre 2025.

**12-23-485**

**NOMINATION DES MEMBRES SUR LES COMITÉS OBLIGATOIRES DE LA MRC**

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Témiscamingue participe à six comités obligatoires et actifs;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Lyne Ash  
et résolu unanimement

- **DE NOMMER** pour 2024-2025, les personnes suivantes sur les comités obligatoires et actifs suivants :

**1) Représentants à la Société de développement du Témiscamingue (SDT) :**

- M. Richard Robert, représentant au conseil d'administration.
- M. Bruno Boyer, maire de Belleterre, à titre de délégué à la commission finance.
- M. Marco Dénomme, maire de St-Eugène-de-Guigues, à titre de délégué à la commission finance.

**2) Représentant au conseil d'administration du Transport adapté et collectif du Témiscamingue (TACT):**

- M. Martin Lefebvre, maire de Ville-Marie.

**3) Représentants à l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue créé en 2009 :**

- M. Roger Bouthillette, maire de Guérin;
- M. Richard Robert, maire de St-Bruno-de-Guigues.

**4) Représentants au conseil d'administration de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Témiscamingue (ARMVFPT) créée en 1996 :**

- M. Roger Bouthillette, maire de Guérin;
- M. Marco Dénomme, maire de St-Eugène-de-Guigues.

**5) Représentant au Groupe de gestion intégrée des ressources (GIR) créé en 2007:**

- M. Daniel Dufault, coordonnateur au service d'aménagement de la MRCT.

**6) Représentants à la Société d'aménagement et d'exploitation du parc linéaire Témiscamingue (SAEPLT) :**

- M. Daniel Dufault, coordonnateur au service d'aménagement de la MRCT.

**12-23-486**

**NOMINATION DES MEMBRES SUR LES COMITÉS INTERNES OU FINANÇÉS PAR LA MRC**

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Témiscamingue a mis en place des comités internes qui agissent comme comité-aviséur pour le Conseil de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Roger Bouthillette  
et résolu unanimement

- **DE NOMMER** pour 2024-2025, les personnes suivantes sur les comités internes ou financés suivants :

**1) Représentant au Centre d'appels d'urgence 9-1-1 de l'Abitibi-Témiscamingue (CAUAT) créé en février 2005:**

- M. Bruno Boyer, maire de Belleterre.

**2) Représentants au Comité opérationnel du Centre d'appels d'urgence 9-1-1 de l'Abitibi-Témiscamingue (CAUAT):**

- M. Pierre Bélanger, représentant des directeurs de service incendie.

**3) Représentant au conseil d'administration de la Gestion de l'inforoute régionale Abitibi-Témiscamingue (GIRAT) (large bande) créée en mars 2005:**

- M. Alexandre Binette, maire de Moffet.

**4) Représentants au Groupe d'animation du milieu municipal et économique (GAMME), créé par le conseil de la MRC de Témiscamingue le 21 septembre 2005:**

- M<sup>me</sup> Claire Bolduc, préfète de la MRCT;
- M. Luc Lalonde, maire de Béarn;
- M. Bruno Boyer, maire de Belleterre;
- M. Alain Sarrazin, maire de Duhamel-Ouest
- M<sup>me</sup> Lise Dénommé, directrice générale de Nédélec;
- M<sup>me</sup> Susie Trudel, directrice générale du CML;
- M. Éric Lepage, commissaire industriel, MRCT
- M<sup>me</sup> Lyne Gironne, directrice générale-greffière-trésorière de la MRCT;

**Personne-ressource:**

- M<sup>me</sup> Véronic Beaulé, agente de développement culturel;

**5) Représentants du Comité économique de la MRC de Témiscamingue:**

- M<sup>me</sup> Claire Bolduc, préfète;
- M. Luc Lalonde, maire de Béarn;
- M. Bruno Boyer, maire de Belleterre;
- M. Pierre Gingras, maire de Témiscaming;
- M. Martin Lefebvre, maire de Ville-Marie;
- M. Éric Lepage, commissaire industriel, MRCT;
- M<sup>me</sup> Lyne Gironne, directrice générale-greffière-trésorière ;
- M. Daniel Bourgault, président de la Société de développement du Témiscamingue;
- M<sup>me</sup> Nadia Bellehumeur, directrice générale de la Société de développement du Témiscamingue;

**6) Représentants au Comité municipal agricole et agroalimentaire :**

- M<sup>me</sup> Claire Bolduc, préfète;
- M. Alain Sarrazin, maire de Duhamel-Ouest;

- M<sup>me</sup> Carole Lafrenière, représentant(e) des citoyens;
- M<sup>me</sup> Anny Roy, productrice maraîchère en serre (St-Bruno-de-Guigues) / L'Éden rouge;
- M. Yan Gaudet, producteur acéricole (Duhamel-Ouest);
- M. Michel Robert, producteur laitier et céréalier (Saint-Eugène-de-Guigues);
- M. Yves Marcoux, producteur bovin et biologique (Nédélec);
- M<sup>me</sup> Nadia Bellehumeur, membre de soutien au sein du comité, DG à la SDT;
- M<sup>me</sup> Hannatou Tankary, membre de soutien au sein du comité et agente de développement de la MRCT.

Au niveau du CAGE, afin de respecter le cadre de fonctionnement et équilibrer les représentants par secteur et l'intérêt de plusieurs membres élus à venir siéger sur ce comité, un vote secret a lieu pour élire les 3 représentants du secteur centre et le représentant du secteur est.

Ainsi, pour le secteur est, le conseil est invité à voter pour :

- Un représentant du secteur est (André Pâquet et Alexandre Binette);
- Trois représentants du secteur centre (Luc Lalonde, Jean Martineau, Mario Drouin et Marco Dénomé).

Au terme de ce vote, les personnes suivantes ont recueilli le plus grand nombre de voix :

- Pour le secteur est : Alexandre Binette;
- Pour le secteur centre : Luc Lalonde, Jean Martineau et Mario Drouin.

#### **7) Représentants au Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) créé le 20 septembre 2006:**

- M. Luc Lalonde, maire de Béarn – représentant du secteur Centre;
- M. Roger Bouthillette, maire de Guérin – représentant du secteur nord;
- M. Norman Young, maire de Kipawa – représentant du secteur sud;
- M. Jean Martineau, maire de Lorrainville – représentant du secteur centre;
- M. Alexandre Binette, maire de Moffet – représentant du secteur est;
- Mario Drouin, maire de St-Édouard-de-Fabre – représentant du secteur Centre;
- M<sup>me</sup> Karine Demers, directrice générale de Ville-Marie – représentant du secteur Centre;
- M<sup>me</sup> Josée Rivard, directrice générale de Belleterre – représentante du secteur est;
- M. Patrick Tanguay-Dumas, directeur général de Témiscaming – représentant du secteur sud;
- M<sup>me</sup> Lyne Gironne, directrice générale – greffière-trésorière de la MRCT.

#### **Personnes-ressources:**

- M<sup>me</sup> Katy Pellerin, directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelles de la MRCT;
- M. Richard Pétrin, coordonnateur du service de collecte sélective de la MRCT.

**8) Représentants au Comité de sécurité publique créé le 17 décembre 2008, concernant les priorités d'action et les activités à la Sûreté du Québec :**

- M<sup>me</sup> Claire Bolduc, préfète de la MRCT;
- M<sup>me</sup> Lyne Ash, mairesse de Nédélec – secteur nord;
- M. Marco Dénomme, maire de Saint-Eugène-de-Guigues – secteur Centre;
- M. Bruno Boyer, maire de Belleterre – secteur est.

**9) Représentants au Comité de lien autochtone créé le 25 novembre 2009:**

- M<sup>me</sup> Claire Bolduc, préfète de la MRCT;
- M. Nico Gervais, maire de Notre-Dame-du-Nord;
- M. Alexandre Binette, maire de Moffet.

**10) Représentants MRC/Ville amie des aînés :**

- M<sup>me</sup> Claire Bolduc, préfète.

**11) Représentant à la Corporation Augustin-Chénier (RIFT) :**

- M<sup>me</sup> Lyne Ash, mairesse de Nédélec

**12) Représentant à Tricentris :**

- M<sup>me</sup> Claire Bolduc, préfète de la MRC.

**13) Commission culturelle :**

- M<sup>me</sup> Édith Laperrière, présidente - Arts visuels
- M<sup>me</sup> Christine Nadeau, Arts de la scène
- M. Mathieu Bourque, Patrimoine – Histoire
- M<sup>me</sup> Nadia Bellehumeur, Lettres
- M<sup>me</sup> Émilie B. Côté, Diffusion
- M<sup>me</sup> Lyne Gagnon, Artiste
- M. Alexis Gingras, Jeune
- M. Dominic Lafontaine, Autochtone
- M<sup>me</sup> Carine Bergeron, Tourisme
- M<sup>me</sup> Marie Aubry, Secteur Centre
- M<sup>me</sup> Marie-Pier Valiquette, Secteur Sud
- M<sup>me</sup> Cathy Fraser, Secteur Nord
- M<sup>me</sup> France Marion, Secteur Est
- M<sup>me</sup> Véronic Beaulé, agente de développement culturel

**14) Comité aviseur en accueil, rétention et attractivité du territoire :**

- M<sup>me</sup> Claire Bolduc, préfète;
- M. Vincent Gingras, maire de Latulipe-et-Gaboury;
- M. Jean Martineau, maire de Lorrainville;
- M. Robin-Pierre Bergeron, représentant milieu emploi;
- M<sup>me</sup> Édith Kpodékon, représentante immigrant;
- M<sup>me</sup> Marion Hallée, représentante attraction-rétention;
- M<sup>me</sup> Jacynthe Barrette, ressource du MIFI;
- Agent de développement accueil, attractivité et rétention, membre de soutien.

**15) Comité aviseur en tourisme :**

- M. Vincent Gingras, maire de Latulipe-et-Gaboury;
- M<sup>me</sup> Lyne Ash, mairesse de Nédélec;
- M. Pierre Gingras, maire de Témiscaming;
- M<sup>me</sup> Hélène Lessard, représentante restauration et agro-transformation;
- M<sup>me</sup> Nathalie Goulet, représentante hébergement;

- M<sup>me</sup> Marie-Pier Valiquette, représentante Mémoires des chemins d'eau et kiosque touristique;
- M. Danny Laperrière, représentant du milieu économique;
- M<sup>me</sup> Carine Bergeron, représentante Aventure-Nature;
- M<sup>me</sup> Lysandre Rivard, membre de soutien.

**16) Comité aviseur en logement:**

- M<sup>me</sup> Claire Bolduc, préfète;
- M. Luc Lalonde, maire de Béarn;
- M. Alexandre Binette, maire de Moffet;
- M. Pierre Gingras, maire de Témiscaming;
- M. Martin Lefebvre, maire de Ville-Marie;
- M. Éric Lepage, commissaire industriel;
- M<sup>me</sup> Stéphanie Hein, coordonnatrice à la CDCT.

**17) Comité aviseur en numérique**

- M. Alexandre Binette, représentant élu;
- M<sup>me</sup> Édith Lebel, représentante des municipalités locales;
- M. Louis Kirouac, représentant du milieu culturel et stratégie numérique;
- M<sup>me</sup> Hélène Lessard, représentante « tourisme »;
- M. Marc-André Martin, représentant du milieu agricole;
- M. Jean-Claude Breault, représentant du milieu de la santé;
- M<sup>me</sup> Carmen Côté, représentante « aînés »;
- M. Mikael Jean, représentant « jeunes »;
- M. Claude Lemens, représentant « éducation »;
- Un représentant du Carrefour Jeunesse Emploi.

Pour le comité de sécurité incendie, la nomination des représentants est reportée au mois de janvier 2024.

12-23-487

**NOMINATION DES MEMBRES SUR LES COMITÉS FACULTATIFS NON FINANCÉS**

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Témiscamingue participe à huit comités facultatifs non financés;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- **DE NOMMER** pour 2024 et 2025, les personnes suivantes sur les comités facultatifs suivants :

**1) Représentants à la Planification stratégique du Témiscamingue:**

- M<sup>me</sup> Lyne Gironne, directrice générale-greffière-trésorière;
- M. Éric Lepage, commissaire industriel;
- Agent d'accueil et d'attractivité.

**2) Représentante à la Persévérance scolaire et réussite éducative:**

- M<sup>me</sup> Véronic Beaulé, agente de développement culturel.

**3) Représentant au Conseil d'administration de la Société de l'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue :**

- M. Alexandre Binette, maire de Moffet.

**4) Corporation de développement de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle du Témiscamingue**

- M<sup>me</sup> Claire Bolduc, préfète (pour le conseil d'administration);
- M<sup>me</sup> Hannatou Tankary, agente de développement agricole (comité de gestion).

**5) Représentant de la Table régionale de la faune :**

- M. André Pâquet, maire de Fugèreville.

**6) Représentant au Complexe des eaux profondes :**

- M. Marc Girard, président du Comité municipal de Laniel.

**7) Représentant à l'Espace bleu:**

- M. Louis Kirouac

**8) Représentant à la Table de concertation de la rivière des Outaouais :**

- M. Daniel Dufault, coordonnateur à l'aménagement et au développement du territoire.

12-23-488

**NOMINATION DES MEMBRES SUR LES COMITÉS RÉGIONAUX ET PROVINCIAUX**

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Témiscamingue participe à des comités régionaux et provinciaux;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Richard Robert  
et résolu unanimement

- **DE NOMMER** pour 2024 et 2025, les personnes suivantes sur les comités provinciaux et régionaux suivants :

**1) Représentants à la Conférence des préfets d'Abitibi-Témiscamingue créée le 31 mars 1989:**

- Préfète de la MRCT (d'office) ainsi que la directrice générale-greffière-trésorière, de la MRCT.

**2) Représentante à la Fédération québécoise des municipalités (FQM):**

- M<sup>me</sup> Claire Bolduc, préfète de la MRCT.

**3) Représentants au congrès de la FQM:**

- M<sup>me</sup> Claire Bolduc, préfète;
- M<sup>me</sup> Lyne Gironne, directrice générale-greffière-trésorière.

12-23-489

**NOMINATION DES REPRÉSENTANTS SUR LES COMITÉS OBLIGATOIRES ET LÉGAUX**

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Témiscamingue a des comités obligatoires en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'un programme;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Vincent Gingras

et résolu unanimement

- **DE NOMMER** pour 2024 et 2025, les personnes suivantes sur les comités obligatoires et inactifs suivants :

**1) Délégués (CM, article 129 – préfet et deux membres):**

- M<sup>me</sup> Claire Bolduc, préfète d'office;
- M<sup>me</sup> Lyne Ash, mairesse de Nédélec;
- M. Marco Dénomme, maire de St-Eugène-de-Guigues.

**2) Substituts aux délégués:**

- M. Vincent Gingras, maire de Latulipe-et-Gaboury.
- 2 postes vacants.

**3) Représentants au Comité consultatif agricole (CCA):**

- Représentant du conseil de la MRCT :  
M. Mario Drouin, maire de St-Édouard-de-Fabre.
- Représentants de l'UPA :  
*À définir selon le dossier.*
- Résident de la MRCT :  
*À définir selon le dossier.*
- Personne-ressource :  
M. Daniel Dufault, coordonnateur au service d'aménagement de la MRCT.

12-23-490

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DU TÉMISCAMINGUE À L'ESPACE D'ACCÉLÉRATION DE CROISSANCE ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec, via le ministère de l'Économie et de l'Innovation, souhaite mettre en place 18 espaces régionaux pour l'accélération et la croissance des entreprises et que cette démarche se décline aussi pour chaque territoire de MRC;

**CONSIDÉRANT** que l'Espace d'accélération et de croissance visera à dynamiser et propulser les entreprises en favorisant l'innovation et les meilleures pratiques d'affaires;

**CONSIDÉRANT** la démission de la représentante de la MRC de Témiscamingue sur le conseil d'administration en novembre dernier;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Richard Robert  
et résolu unanimement

- **DE NOMMER** monsieur Christian Landry, à titre de représentant de la MRC de Témiscamingue sur le conseil d'administration de l'Espace d'accélération et de croissance de l'Abitibi-Témiscamingue.

Information

**SUIVI - COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRCT**

Le Conseil de la MRC a pris acte du projet du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2023 du comité administratif.

**Information**      **AFFAIRES MUNICIPALES : CHARGÉ DE PROJET EN SÉCURITÉ INCENDIE**

M. Mario Drouin souhaite connaître les options possibles pour le maintien en poste de l'actuelle ressource qui est présentement sur une base contractuelle.

**Information**      **AFFAIRES MUNICIPALES : CONTAMINATION DES SOLS**

M. Roger Bouthillette dénonce la situation entourant la gestion de la contamination des sols par les firmes d'ingénierie, dans plusieurs municipalités du Témiscamingue. Une seule étude pourrait être réalisée pour l'ensemble du territoire.

**12-23-491**      **AFFAIRES NOUVELLES : MOTION DE FÉLICITATIONS AUPRÈS DE MADAME ÉMILISE LESSARD-THERRIEN**

Il est proposé par M. Marco Dénommé  
et résolu unanimement

- **QUE** le conseil de la MRC de Témiscamingue offre une motion de félicitations à la témiscamiennne Émilise Lessard-Therrien qui a été élue à titre de co-porte-parole du parti Québec Solidaire, le 26 novembre 2023.

**Information**      **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150)**

Aucune question de l'assistance.

**12-23-492**      **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CONSIDÉRANT** que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

Il est proposé par M. Nico Gervais  
et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

**N. B. : Prochain conseil de la MRC : 24 janvier 2024**

Il est 22 h 15.

Je, Claire Bolduc, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.

(copie papier signée)  
**Claire Bolduc, préfète**

(copie papier signée)  
**Lyne Gironne, directrice générale-  
Greffière-trésorière**